

ضد العنصرية - من أجل المساواة في الحقوق

CONTRE LE RACISME POUR L'EGALITE DES DROITS

(Pages 4 et 5)

N° 51 — OCTOBRE 1973 — 7^{me} ANNÉE

50 cent.

منبر الخدام الجزائري

MENSUEL DE LA C.G.T. POUR LES TRAVAILLEURS ALGERIENS

- Dans ce numéro : C.G.T. - C.F.D.T. - F.E.N. : GRAND SUCCÈS DE LA JOURNÉE NATIONALE D'ACTION (Pages 4-5)
- « NOUS NE LAISSERONS PAS TOUCHER A NOS FRÈRES IMMIGRÉS » - Georges SÉGUY (Page 5)
- POUR FAIRE ABOUTIR LES REVENDICATIONS : ADHÉREZ A LA C.G.T. (Page 2)
- VIVE LE 8^{me} CONGRÈS SYNDICAL MONDIAL (Page 6)
- SOLIDARITÉ AVEC LES TRAVAILLEURS ARABES DU MOYEN-ORIENT (Page 3)
- LE SYNDICAT C.G.T. DE RENAULT-FLINS APPELLE A VOTER MASSIVEMENT LE 25 OCTOBRE

بيان سيجت حول أحداث الشرق الأوسط

MOYEN ORIENT

Communiqué de la C.G.T. sur les événements du Moyen-Orient

L'annonce de la reprise des combats au Moyen-Orient suscite une intense émotion et de grandes inquiétudes parmi la classe ouvrière française.

Le Bureau Confédéral condamne la politique réactionnaire et annexionniste du gouvernement d'Israël qui, par son refus obstiné à tenir compte des diverses résolutions du Conseil de Sécurité et de l'Assemblée Générale des Nations Unies, porte la responsabilité de l'actuelle situation au Moyen-Orient.

Le Bureau Confédéral condamne toute exploitation de caractère raciste des événements actuels, il rappelle une fois de plus que seule une solution négociée sur la base des résolutions de l'O.N.U. prévoyant notamment l'évacuation des territoires occupés après l'agression de 1967 et la reconnaissance des droits nationaux du peuple palestinien, peut permettre d'assurer la paix et la sécurité pour tous les Etats de cette région du monde.

Paris, le 8 octobre 1973.

CHILI :

CONTRE
LA RÉPRESSION
POUR SAUVER
LA VIE
DE
LUIS CORVALAN

APPEL

de la Commission
Exécutive de la CGT

L'annonce de la condamnation à mort de Luis Corvalan, secrétaire du Parti Communiste Chilien et l'un des principaux dirigeants de l'Unité Populaire, après l'assassinat du Président Allende et de milliers de travailleurs et démocrates chiliens, suscite l'indignation de tous les travailleurs de notre pays.

La Commission Exécutive de la C.G.T., dans sa déclaration du 3 octobre 1973, appelle les organisations confédérales et militants à intensifier et élargir la riposte de masse à la sauvage répression, à exiger la vie sauve pour Luis Corvalan et tous ceux dont la vie est menacée, à réclamer au Président Pompidou son intervention auprès de la junte qui s'est emparé du pouvoir à Santiago.

Elle appelle les organisations et militants de la C.G.T. et l'ensemble des travailleurs à participer activement et sous toutes les formes aux diverses initiatives prises par les dix-huit organisations nationales solidaires du peuple chilien pour sauver Corvalan et les autres militants de l'Unité Populaire et mettre un terme à la répression.

من أجل النجاح في تحقيق مطالب العمال انخرطوا في سبيل

POUR FAIRE ABOUTIR LES REVENDICATIONS ADHÉREZ A LA C. G. T.

Quelle que soit la nature des revendications posées, la manière la plus efficace pour les faire aboutir c'est l'action. Pas n'importe quelle action, l'action la plus large.

Concernant les revendications particulières à l'immigration, la dernière période a permis de vérifier la justesse de cette affirmation.

Sinon comment expliquer :

- l'octroi des bourses d'étude aux enfants immigrés entrant en secondaire dès cette année scolaire ;
- le report au 31 octobre de l'application des circulaires « Fontanet-Marcellin ».

Comment expliquer les affirmations concernant :

- la suppression de la condition de savoir lire et écrire en français pour être délégué du personnel et des comités d'entreprise ;
- la suppression de la clause de réciprocité, ce qui permettra à tout immigré de pouvoir être désigné délégué syndical.

Et les promesses sur :

- la prime à la naissance ;
- sur les cartes de réduction S.N.C.F. pour familles nombreuses ;
- les cartes de priorité pour les femmes enceintes.

Mis à part l'aspect concernant l'application des circulaires « Marcellin-Fontanet », toutes les autres revendications étaient mises en avant depuis plusieurs années par la C.G.T. en particulier.

Or, c'est très peu de temps avant la journée nationale d'action contre le racisme et pour l'égalité des droits, que les précisions ont été apportées sur ces différents aspects ainsi que sur le report de la date limite de régularisation.

Le nombre des actions, leur ampleur, montrent que travailleurs français et immigrés, quelle que soit leur nationalité, ont conscience que racisme et discrimination sont frère et sœur. Que ce qui touche aujourd'hui leur frère algérien les touchera demain qu'ils soient français ou immigrés.

Le pouvoir a été contraint de céder sur plusieurs points. Il en reste de nombreux autres à obtenir, parmi lesquels, un statut démocratique et social garantissant l'égalité des droits et les libertés individuelles sans lesquelles l'égalité des droits serait illusoire.

Le moyen le plus sûr pour obtenir satisfaction est d'avoir une organisation syndicale puissante.

Les adversaires l'ont compris quand ils essaient d'écarter les immigrés des syndicats.

Ce qui est bon pour leur ennemi, est mauvais pour les travailleurs.

C'est pour cela que Georges SEGUY a déclaré récemment que les portes de la C.G.T. vous sont largement ouvertes.

Nombreux sont les immigrés qui ont fait de la C.G.T. leur syndicat.

Si vous ne l'avez pas encore fait : *adhérez à la C.G.T.*

Si vous en êtes déjà membre, faites connaître à vos compatriotes l'intérêt qu'ils ont à rejoindre les rangs de la plus grande centrale de France qui fait de l'égalité des droits un de ses grands principes et qui se bat pour sa réalisation.

Faites connaître la C.G.T. autour de vous en donnant ce journal à un de vos amis qui ne l'a pas encore, pour son intérêt, pour le vôtre, pour celui de tous les travailleurs.

LE SYNDICAT C. G. T. DE RENAULT - FLINS APPELLE A VOTER MASSIVEMENT C. G. T.

La direction Renault-Flins vient d'annoncer que les élections de délégués du personnel auront lieu le 25 octobre mais sans établir de protocole.

On se rappelle que les élections de délégués du personnel ont été annulées par le Tribunal de Meulan sur intervention de la CGT. Quelques dizaines de ratures avaient empêché alors l'élection de délégués immigrés.

La CGT dénonce cette loi qui permet à une infime minorité d'opposer un veto et d'exclure toute une catégorie de travailleurs (les immigrés) de leur droit d'être élu délégué (droit arraché grâce aux luttes de l'ensemble de la classe ouvrière).

Le Tribunal, se fondant sur le caractère discriminatoire des ratures, avait annulé ces élections en application de la loi anti-raciste.

La CGT, depuis la rentrée, a exigé l'organisation immédiate de nouvelles élections.

La direction a fait traîner, bien contente d'une diminution du nombre de délégués qui laissait des secteurs importants sans défense efficace. Situation d'autant plus scandaleuse dans le contexte actuel.

Les travailleurs sauront répondre à ces manœuvres sournoises de la direction en renforçant leur organisation de classe et en votant massivement pour la CGT afin de :

- renforcer l'unité des travailleurs, de toutes catégories ;
- développer l'action pour nos revendications de salaire, de conditions de travail et pour les revendications particulières aux im-

migrés, l'égalité des droits garantie par un statut de l'immigration à caractère démocratique et social ;

— renforcer la CGT par des adhésions massives.

BULLETIN D'ACHÉSION A LA C.G.T.

بطاقة الانخراط

Nom الاسم
Prénoms السن
Age العمر
Adresse العنوان
Profession الحرفة
Entreprise العمل
Localité لقاطعة Département البلدة

A remettre ou à adresser soit au délégué syndical C.G.T.
soit à la C.G.T., 213, rue Lafayette, Paris X^{me}.

تسلم أو ترسل إما للممثل النقابي للقطعة س. ج. ت. وإما لقر. س. ج. ت.
٢١٣ شارع لافاييت باريس ١٠

التَّضَامُنْ مَعَ الْعُمَّالِ وَالشُّعُوبِ الْعَرَبِيَّةِ فِي الشَّرْقِ الْأَوْسَطِ

بقلم الرفيق مارسيل كاي، سكرتير تنفيذي س.ج.ت

SOLIDARITÉ AVEC LES TRAVAILLEURS ARABES DU MOYEN-ORIENT

par Marcel CAILLE, Secrétaire de la CGT



A propos du Moyen Orient il n'est pas inutile de rappeler que la C.G.T. dans le passé a toujours soutenu la lutte des peuples arabes contre le colonialisme et l'impérialisme.

Ce fut particulièrement évident avec la Syrie et l'Egypte où, lors de l'agression des Gouvernements français et anglais de 1956, la C.G.T. a organisé la riposte des travailleurs français.

Quelle est la situation actuelle au Moyen Orient ? Israël et l'impérialisme notamment américain portent la lourde responsabilité de la persistance de l'état des conflits. D'abord par l'agression militaire fomentée en 1967 contre les Pays Arabes de cette région, par l'occupation qui s'en suivie de territoires importants (1) au détriment de ces pays et par l'exil organisé par Israël de 400.000 arabes vivant en Palestine, contraints ainsi de rejoindre ceux de leurs frères qui, en 1948 furent chassés de leur maison et de leur terre (plus de la moitié des deux millions d'Arabes vivant en Palestine).

Tout un peuple est en exil, vit dans des conditions effroyables et le gouvernement israélien se refuse à tout règlement, comme à toute reconnaissance des droits de ce peuple.

Ensuite Israël, soutenu par l'impérialisme américain, se refuse au règlement pacifique de ce conflit sur la base des décisions du Conseil de Sécurité de l'O.N.U. du 22 novembre 1967 et s'accommode très bien de l'état de « ni guerre, ni paix », c'est-à-dire la consécration de l'occupation des terres arabes.

Enfin, Israël multiplie les agressions de toute nature que ce soit sur terre ou dans les airs contre les peuples arabes et notamment les Palestiniens. L'assassinat de dirigeants palestiniens est officiellement prouvé.

La responsabilité de l'impérialisme américain est entière. Il suffira de dire que par exemple au cours des deux dernières années Israël a obtenu des Etats Unis 1100 millions de dollars environ et que les armes américaines arrivent à flot.

La cause des peuples arabes est donc juste et c'est pourquoi lors de son dernier congrès la C.G.T. a à nouveau « condamné les menées agressives expansionnistes et colonialistes des dirigeants de l'Etat d'Israël soutenus par l'impérialisme américain ».

Elle « a affirmé en toutes occasions son soutien aux travailleurs des pays arabes dans leur lutte contre l'agression israélienne »... « Elle a agi avec fermeté pour le retour à la paix dans l'esprit des résolutions de l'O.N.U. (2).

Mais la position de la C.G.T. présente un autre aspect. Le congrès a aussi déclaré « cette solidarité, ce sou-

tien revêtent un caractère de classe qui amène la C.G.T. à soutenir la lutte des masses populaires des pays arabes, pour des changements démocratiques... ».

En effet la classe ouvrière et l'aspiration à des changements démocratiques grandissent de plus en plus dans les pays arabes. La lutte pour l'indépendance et celle pour l'émancipation sociale se trouvent de plus en plus associées. La crainte s'est emparée des forces réactionnaires de ces pays qui de ce fait sont prêtes à pactiser avec l'ennemi. C'est le cas de la Jordanie. A déchaîner la préparation brutale contre les meilleurs défenseurs de l'indépendance. C'est ce qui s'est passé au Soudan en 1971.

Plusieurs tentatives de liquidation de la résistance palestinienne par les forces réactionnaires arabes ont eu lieu (Jordanie et Liban par exemple).

C'est pourquoi au soutien évoqué la C.G.T. y joint clairement la condamnation sans réserve de la répression anti-populaire.

Cette position de classe la C.G.T. l'a également envers Israël ou elle soutient toutes les forces ouvrières et démocratiques qui dans ce pays luttent contre la politique de réaction et de guerre.

Ces luttes sont dorénavant une donnée permanente de la vie de ce pays et de la situation au Moyen-Orient. Les courants contre les effets de la politique de guerre ont grandi, illustrés particulièrement par de nombreuses grèves revendicatives. L'opposition à la militarisation et à la politique agressive et annexionniste s'exprime ouvertement.

Aux récentes élections de la Centre Histadrout en Israël, les représentants du parti travailliste et du Mapam, qui soutiennent le Gouvernement, ont perdu 5 % des voix au profit des éléments de gauche.

La C.G.T. entend donc contribuer au maximum au développement de la solidarité aux travailleurs des pays arabes, notamment au peuple palestinien. Elle apportera tout son concours à la réussite de la nouvelle conférence syndicale mondiale de solidarité avec les travailleurs et le peuple de Palestine qui se tiendra dans la première moitié 1974.

Elle contribuera pour sa part à ce que cette Conférence soit largement représentative du mouvement syndical mondial.

(1) Au cours de la guerre de 1967, Israël a occupé la rive occidentale du Jourdain, les hauteurs syriennes au-dessus du lac Houleh et le Sinaï, en tout 66.642 kilomètres carrés, soit un territoire trois fois plus étendu que celui d'Israël avant la guerre.

(2) Congrès de 1972 - Document d'orientation.

(« LE PEUPLE » - N° 926 - 1^{er} au 15 oct. 1973)

نَجَاحٌ كَبِيرٌ لِيَوْمِ الْعَمَلِ الْوَطَنِيِّ

CONTRE LE RACISME POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS

GRAND SUCCÈS DE LA JOURNÉE NATIONALE D'ACTION

“الْعُنْصَرِيَّةُ لَنْ تَمُرَّ”

“LE RACISME NE PASSERA PAS”

Tel est le mot d'ordre qui a retenti le 25 septembre dernier dans toute la France, lors de la grande journée nationale d'action contre le racisme, pour l'égalité des droits, à l'appel de la C.G.T., la C.F.D.T. et la F.E.N.

Face à la campagne raciste déclenchée parce que les forces les plus réactionnaires de France, face aux « ratonnades » et à l'assassinat des travailleurs algériens et autres immigrés, face au silence du pouvoir, il fallait agir et d'urgence.

Déjà, en 1971, la C.G.T., appelant à l'action unie tous les travailleurs, a largement contribué à arrêter la campagne raciste et xénophobe déclenchée contre les travailleurs algériens immigrés et l'Algérie, au moment de la nationalisation légitime des hydrocarbures par le gouvernement algérien.

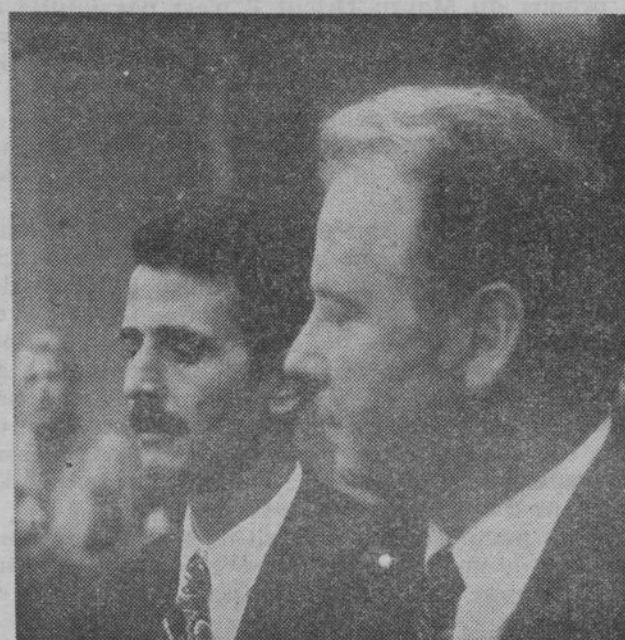
La C.G.T. a apporté, et apportera toujours, un soutien indéfectible à la lutte des travailleurs et au peuple algérien, pour l'indépendance économique, contre l'impérialisme.

Une semaine d'action commune C.G.T. - C.F.D.T., au début de 1972, avait permis de faire échec au développement de cette campagne, de souligner la condition des travailleurs immigrés et de développer la lutte pour l'égalité des droits entre travailleurs français et immigrés.

La journée du 25 septembre 1973 est un grand succès. Elle a pu faire reculer le racisme et le gouvernement.



CGT - UGTA: FRONT COMMUN



SEGUY ET AZZI AU MEETING DE PARIS
(Photo Michel SMOLIANOFF)

Abdelmadjid AZZI, secrétaire général adjoint de l'U.G.T.A. (Union Générale des Travailleurs Algériens) et Georges SEGUY, secrétaire général de la C.G.T., se sont rencontrés cet après-midi à 17 heures.

Ils ont procédé à un échange de vues sur la situation provoquée par le développement d'une campagne raciste en France, dont l'objectif essentiel est de porter atteinte à l'unité des travailleurs français et immigrés, de masquer aux travailleurs les raisons profondes de la dégradation continue de leurs conditions de vie et de travail, de compromettre les bonnes relations entre les Etats français et algériens.

Les représentants de la C.G.T. ont assuré Abdelmadjid AZZI qu'ils comprennent parfaitement et approuvent la légitime décision du Gouvernement Algérien de suspendre l'émigration des travailleurs algériens en France tant que les autorités françaises n'assurent pas leur sécurité et leur dignité. A cet égard, la C.G.T. et l'U.G.T.A. protestent contre les déclarations du Ministre Français de l'Intérieur qui manipule les statistiques dans le but évident d'alimenter la campagne raciste.

Les manifestations populaires anti-racistes en Algérie, faites à l'appel de l'U.G.T.A. et les manifestations et actions unies des travailleurs français et immigrés réalisées aujourd'hui à l'appel de la C.G.T., de la C.F.D.T., de la F.E.N. avec le soutien de l'Amicale des Algériens en Europe, sont l'expression d'une solidarité de classe qui ne s'est jamais démentie entre travailleurs français et algériens.

Le secrétaire général adjoint de l'U.G.T.A. et le secrétaire général de la C.G.T. ont, d'autre part, examiné les conditions de renforcement d'une collaboration étroite entre leurs deux centrales, cela dans l'intérêt des travailleurs de leurs deux pays.

Paris, le 25 septembre 1973.

**MALGRE LEUR COLERE
ET LEUR INDIGNATION,
LES TRAVAILLEURS
ALGERIENS,
TOUS LES IMMIGRES
RESTERONT
PROFONDEMENT
ATTACHES
A LA COMMUNAUTE
D'INTERET QUI LES LIE
A LEURS FRERES
DE CLASSE.
LES TRAVAILLEURS
FRANÇAIS, FACE
A L'EXPLOITATION
CAPITALISTE.**



صَدِّ الْعُنْصَرِيَّةَ مِنْ أَجْلِ الْمَسَاوَاةِ فِي الْحَقُوقِ

« NOUS NE LAISSE RONS PAS TOUCHER à nos FRÈRES IMMIGRÉS »

(Extrait de l'intervention de Georges SEGUY à la Conférence de Presse unitaire, le 19 septembre 1973)

Après avoir souligné l'importance de cette conférence de presse, le camarade secrétaire général de la C.G.T. a fermement condamné la campagne raciste et ses instigateurs. Il a dénoncé le silence du gouvernement français devant cette campagne. Il a, d'autre part, dénoncé sa responsabilité avec le patronat concernant leur politique anarchique de l'immigration. Il a exigé une politique d'ensemble et un contrôle basés sur l'égalité des droits entre travailleurs français et immigrés.

Le camarade SEGUY a terminé en déclarant : « Les travailleurs immigrés qui occupent une place importante dans l'économie sont placés dans les mêmes rapports de production que les travailleurs français. »

La communauté d'intérêt qui lie les uns et les autres doit se traduire par un renforcement de la lutte commune contre les mêmes exploiters.

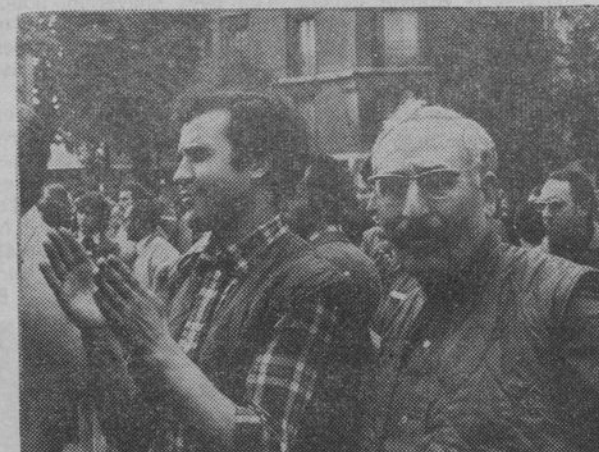
Nous ne laisserons pas toucher à nos frères immigrés et nous combattrons encore plus résolument toute tentative de dresser les travailleurs les uns contre les autres, de distiller le poison du racisme dans la population de notre pays.

Ces travailleurs sont aussi des hommes, ils ont leur dignité.

Ils méritent que nous les entourions de toute notre considération, de notre solidarité. Non seulement pour des raisons simplement humanitaires mais aussi parce qu'ils sont parmi les travailleurs les plus durement exploités dans notre pays, alors qu'ils rendent d'aus-i éminents services à l'économie nationale et le Président BOUMEDIENNE a eu parfaite-

ment raison de rappeler à l'adresse du gouvernement français : « Si vous ne voulez pas des travailleurs algériens en France, vous n'avez qu'à le dire, nous les reprendrons chez nous, mais malheureusement l'économie de notre pays en souffrirait grandement. »

C'est pourquoi, nous appelons tous les travailleurs à déjouer toute tentative de division et de diversion, à poursuivre et à développer leurs actions, comme ils l'ont fait la semaine dernière contre le racisme et pour l'égalité des droits, contre les expulsions arbitraires, pour la modification des circulaires MARCELLIN-FONTANET, pour le report au-delà du 30 septembre du délai prévu pour le dépôt de dossiers de régularisation et pour une nouvelle politique de l'immigration à caractère social et démocratique. »



POUR BARRER LA ROUTE AU RACISME :

Conférence de presse du 19 septembre — Journée nationale d'action du 25 septembre

Dès la conférence de presse, organisée par la CGT, la C.F.D.T. et la F.E.N., avec le soutien de l'Amicale des Algériens en Europe, de nombreuses organisations : UNICAL - SNET-CGT - SGEN-CFDT - SNEP-sup. et diverses associations et personnalités, prenaient position sur ce grave problème ou appelaient leurs adhérents à participer à l'action.

Le 25 septembre, sous des formes diverses, à travers toute la France, des dizaines de milliers de travailleurs français et immigrés ont manifesté leur volonté de faire barrage aux attaques racistes, en situant la responsabilité du pouvoir et du patronat et exigeant du gouvernement l'application de la loi anti-raciste et l'égalité des droits.

— Meetings comme à Paris, Montpellier, Pau, Amiens, défilés comme à Mulhouse, — arrêts de travail très largement suivis dont la liste serait trop longue à publier, — pétitions, délégations auprès des directions d'entre-

prise, des préfectures, — conférences de presse, etc..., — dans les écoles, cours sur « ce qu'est le racisme ». Cette journée d'action qui bénéficiait du soutien des partis de gauche a fait la preuve de l'efficacité de l'action de masse. En effet, quelques jours seulement avant son déroulement, le gouvernement a dû reconnaître aux immigrés un certain nombre de droits depuis longtemps réclamés par la CGT : — bourses d'études pour les enfants, — report au 31 octobre de la date limite de régularisation, Des promesses plus précises ont été faites concernant : — le droit syndical, — les primes à la naissance, — les cartes de réduction « Familles Nombreuses ». De nombreuses discriminations subsistent encore, aliment de choix pour les campagnes racistes. La préparation de l'action l'a montré. L'exigence d'un statut démocratique et social du travailleur immigré gagne du terrain.

"RESSERRER LES LIENS QUI NOUS UNISSENT" **Lettre de l'UGTA à la CGT**

SECRETARIAT NATIONAL

Alger, le 22 septembre 1973

Au camarade Georges SEGUY,
secrétaire général de la C.G.T.

« Cher camarade,

La situation dramatique de nos travailleurs émigrés en France qui inquiète sérieusement l'ensemble du peuple algérien, a amené le secrétariat national de l'U.G.T.A. à dépêcher le frère Abdelmadjid AZZI, secrétaire général adjoint de l'U.G.T.A. pour vous faire part de nos préoccupations et vous transmettre les renseignements chaleureux de l'Union Générale des Travailleurs Algériens pour le soutien constant que vous apportez à notre émigration dans la dure épreuve qui lui est imposée.

L'action que vous avez entreprise et que vous ne cessez de développer aux côtés de toutes les forces progressistes françaises en vue de mettre fin à la flambée raciste suscitée et entretenue par des milieux que les Algériens connaissent bien, est accueillie avec satisfaction par l'ensemble des travailleurs algériens.

Nous n'avons jamais confondu le peuple et les travailleurs français, qui sont et demeurent toujours fidèles au respect de la dignité de l'homme et aux règles élémentaires de l'hospitalité, avec les nervis fascistes aux ordres de la réaction, du colonialisme et du sionisme. Toutefois, le débarquement quasi-quotidien des dépouilles mortelles de nos frères abattus froidement, l'impunité des assassins et « l'impuissance » des forces de l'ordre à protéger nos travailleurs contre les exactions, les agressions et les meurtres n'ont fait qu'augmenter notre inquiétude et nous font craindre le pire : la détérioration des relations entre nos deux peuples.

Les excellentes relations que nous entretenons avec votre organisation syndicale, les perspectives ouvertes par les résultats de la visite en France de notre Ministre des Affaires Etrangères et les rapports amicaux qui existent entre nos travailleurs et les coopérants français, nous ont permis d'espérer une amélioration de la situation, mais l'angoisse des familles des émigrés ne s'est toujours pas dissipée, d'autant plus que nos ennemis n'ont pas désarmé. Que faire devant pareille situation ? Limiter les dégâts ! C'est à juste titre que le Conseil de la Révolution et du Gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire, tenant compte de l'émotion populaire amplement justifiée et du danger qui menace toujours nos ressortissants résidant en France, a décidé pour ne pas élargir la cible des tueurs racistes et autres enrégés de tout bord (O.A.S., nostalgiques d'un passé révolu, sionistes...) de suspendre l'émigration de nos travailleurs vers la France, tant que leur sécurité et leur dignité ne seront pas garanties. Cette mesure mûrement réfléchie, n'est dirigée ni contre l'économie française encore moins contre le peuple et les travailleurs français. Elle constitue à la fois la riposte logique d'un pays souverain, soucieux de protéger la dignité, la vie et les biens de ses ressortissants et un signal d'alarme à l'intention des forces progressistes, particulièrement de la classe ouvrière française, pour attirer leur attention sur la situation intolérable de 700.000 êtres humains.

Tout en vous renouvelant nos remerciements et ceux des travailleurs algériens à votre organisation syndicale et aux travailleurs français, veuillez croire, cher camarade, à nos meilleurs sentiments syndicalistes et à notre volonté de resserrer toujours davantage les liens qui nous unissent pour renforcer notre lutte commune contre l'exploitation et la discrimination raciale, pour bien-être et la dignité de l'homme ».

Pour le secrétariat national,
le secrétaire général :
Signé : A. BENNIKOUS.



Chez Renault Billancourt, près de 2.000 travailleurs sont rassemblés le 25 septembre contre le racisme, pour l'égalité des droits.

VIVE LE 8^{me} CONGRÈS SYNDICAL MONDIAL

La Fédération Syndicale Mondiale (F.S.M.) tiendra son Congrès Syndical Mondial à Varna - BULGARIE, du 15 au 22 octobre 1973, sous le mot d'ordre de :

UNITE — SOLIDARITE — PROGRES — LIBERTE — PAIX

Les projets des documents, soumis aux débats, sont composés de deux parties :

- Document d'orientation ;
- Charte des droits des syndicats et des revendications économiques et sociales des pays capitalistes à l'étape actuelle.

LES TRAVAILLEURS MIGRANTS

LE CHAPITRE XII DE CETTE CHARTE EST CONSACRE AUX TRAVAILLEURS MIGRANTS. DANS CE CHAPITRE LES TRAVAILLEURS ET LEURS SYNDICATS REAFFIRMENT :

- LE DROIT DE TOUT ETRE HUMAIN, SANS DISTINCTION DE SEXE, DE RACE, D'ORIGINE SOCIALE OU NATIONALE, DE POUVOIR EXERCER SON DROIT AU TRAVAIL DANS SON PROPRE PAYS ;
- L'OBLIGATION DES ETATS DE SUIVRE DES POLITIQUES TENDANT A GARANTIR, DANS LES PLUS BREFS DELAIS, LE PLEIN EMPLOI ;
- LA NECESSITE DE REGLEMENTER AU NIVEAU INTERNATIONAL LES MOUVEMENTS MIGRATOIRES, AFIN DE S'ASSURER DES GARANTIES UNIFORMES POUR LES DROITS DES TRAVAILLEURS ET DE LEURS FAMILLES, PAR LA MISE EN APPLICATION DES PRINCIPES SUIVANTS :
 - LA REPRESSION SEVERE A TOUT TRAFIC ILLICITE D'HOMMES D'UN PAYS A L'AUTRE, ET A L'INTERIEUR D'UN MEME PAYS, D'UNE REGION A L'AUTRE ;
 - LE DROIT DES SYNDICATS DE PARTICIPER EN REPRESENTATION DES TRAVAILLEURS MIGRANTS, ET AVEC DES DROITS ENTIERS, A LA PREPARATION, A LA NEGOCIATION, A LA CONCLUSION ET AU CONTROLE DES ACCORDS BILATERAUX OU MULTILATERAUX D'IMMIGRATION ;
 - LE RECRUTEMENT DES TRAVAILLEURS PAR CONTRAT DE TRAVAIL STIPULANT LA GARANTIE, PAR L'ETAT DU PAYS D'IMMIGRATION, DES DROITS MINIMA SUIVANTS :
 - LIBERTE SYNDICALE PLEINE ET INTEGRALE, Y COMPRIS L'ACCES AUX POSTES ELECTIFS DES SYNDICATS ;
 - GARANTIE DE L'EMPLOI ET DE L'ACCES AUX DIFFERENTS EMPLOIS ET A LA PROMOTION ;
 - EGALITE DE REMUNERATION SELON LE PRINCIPE : SALAIRE EGAL A TRAVAIL EGAL ;
 - FORMATION ET PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNELS ET DROIT A L'ALPHABETISATION ET A L'EDUCATION PERMANENTE ;
 - EGALITE DE TRAITEMENT EN MATIERE DE PRESTATIONS DE LA SECURITE SOCIALE (ALLOCATIONS-CHOMAGE, FAMILIALES, DE MATERNITE, SOINS MEDICAUX, RETRAITES) ;
 - LOGEMENT CONVENABLE POUR LE TRAVAILLEUR ET SA FAMILLE ;
 - SCOLARISATION ET EDUCATION DES ENFANTS DE L'EMIGRANT ;
 - LE DROIT ET LES POSSIBILITES AU TRAVAILLEUR MIGRANT DE FAIRE VENIR SA FAMILLE.

LES FORCES DE LA F.S.M. : 140 MILLIONS DE TRAVAILLEURS

Dans une interview accordée au Camarade GUIBERT, de la « VIE OUVRIERE » (n° 1518 du 3-10-1973), le Camarade Pierre GENSOUS, secrétaire général de la F.S.M., a déclaré :

« On peut dire que le nombre des syndiqués a grandi à travers le monde au cours des quatre années qui viennent de s'écouler, depuis notre Congrès de Budapest. C'est d'abord dû à l'augmentation en nombre de la classe ouvrière. Mais, également à l'influence et à l'audience grandissante prises par le mouvement syndical, à sa faculté de mieux appréhender les problèmes essentiels des travailleurs.

UNE IMPORTANTE DELEGATION DE LA C.G.T.

Cette délégation sera composée de plusieurs camarades responsables, dont Benoît FRACHON, Président de la C.G.T. ; Georges SEGUY, Secrétaire général de la C.G.T. ; René DUHAMEL, Secrétaire de la C.G.T.

D'autre part, la plupart des Centrales syndicales des pays arabes, membres de la F.S.M., seront représentés à ce Congrès.

HOMMAGE A LA MEMOIRE DE CHAFIEA ECHIEKH

A l'occasion de ce Congrès, nous rendrons hommage à la mémoire de notre Camarade Chafie Ahmed ECHIEKH, vice-président de la F.S.M. et secrétaire général des Syndicats du Soudan, lâchement assassiné par les bourreaux de Khartoum en 1971.

PLAFONDS DE RESSOURCES POUR LE CHOMAGE PARTIEL

Le relèvement du « minimum garanti » intervenu le 1er juillet 1973 entraîne la modification des plafonds de ressources personnelles prévus pour le versement des allocations de chômage partiel servies par l'Etat.

En fait, le ministère recommande de calculer ces plafonds par référence au SMIC. Dans ce cas, les plafonds par quatorzaine sont appliqués de la façon suivante :

— salarié n'ayant aucune personne à charge	728 F
— salarié ayant une ou deux personnes à charge	884 F
— salarié ayant trois personnes ou plus à charge	998 F

Depuis le 2 juillet 1973, le taux minimum de l'allocation ASSEDIC (assurance chômage) est fixé à 11,87 F pendant les 91 premiers jours et à 10,32 F pour les jours suivants.

UNE NOUVELLE LOI INTERDIT AUX EMPLOYEURS DE SE FAIRE REMBOURSER LA REDEVANCE A L'O.N.I.

Une loi, n° 73 608, du 6 juillet 1973 - J.O. du 7-8-1973 vient d'interdire la pratique abusive qui consiste à se faire rembourser par le travailleur la redevance forfaitaire de 150 ou 300 F versée à l'O.N.I. :

- soit lors de l'introduction,
- soit lors de la régularisation.

Ce texte interdit également de faire rembourser par le travailleur les frais de voyage — d'un salarié venant d'un pays lointain où l'O.N.I. n'a pas de mission (dans les autres cas c'est l'O.N.I. qui prend en charge les frais).

Cette loi assortie de sanctions pénales importantes (2 000 à 10 000 francs) a un caractère d'ordre public et l'interdiction qu'elle énonce vise tous les employeurs sans aucune restriction même ceux qui se trouveraient devant une rupture anticipée de contrat.

Elle interdit également la pratique de certains employeurs qui font verser des sommes parfois importantes en échange d'un contrat permettant d'obtenir une carte de travail ou simplement pour obtenir un poste dans l'entreprise.

A AUBERVILLIERS 93

Les travailleurs de Lourdelet-Carpax et Faconnage ont débraké 24 heures pour protester contre une mesure arbitraire et raciste qui frappe un de leurs camarades de travail immigré.

Embauché depuis plusieurs mois comme cariste, permis de conduire à l'appui, ce travailleur s'est brutalement vu déplacé à un poste de balayage sans explication et remplacé par un travailleur nouvellement embauché.

Les travailleurs de cette entreprise ont ajouté à leur cahier de revendications déposé depuis peu, le maintien de leur camarade immigré à son poste de cariste.

Par leur action et leur union, ils sauront imposer le respect de l'homme, la satisfaction des revendications et faire reculer les mesures discriminatoires et racistes.

« LA TRIBUNE DU TRAVAILLEUR ALGERIEN »

APRÈS LE GRAND SUCCÈS DE LA JOURNÉE D'ACTION NATIONALE COMMUNIQUÉ COMMUN CGT - CFDT - FEN

La CGT, la CFDT et la FEN soulignent l'ampleur de la journée nationale d'action du 25 septembre 1973 contre le racisme et pour l'égalité des droits qu'elles ont organisée avec le soutien de l'Amicale des Algériens en Europe.

Elles saluent les travailleurs français et immigrés qui ensemble ont affirmé avec force sous différentes formes (débrayages, rassemblements, meetings, pétitions, délégations) sur les chantiers, dans les usines, les localités, les foyers, les cités, leur volonté commune de s'opposer au racisme et de voir châtier les auteurs de crimes, de violences, d'exactions contre les travailleurs immigrés et dirigés en premier lieu contre les travailleurs algériens.

Le gouvernement, à la veille de la journée nationale d'action, a été contraint d'annoncer certaines mesures :

- attribution de bourses d'études aux enfants d'immigrés,
- report au 31 octobre de la date limite pour la régularisation de la situation des travailleurs concernés.

La CFDT, la CGT et la FEN déclarent une fois de plus que des mesures positives partielles ne sauraient assurer l'égalité effective et complète des droits entre tous les travailleurs.

Elles s'élèvent avec force contre les derniers propos du Ministre de l'Intérieur qui refuse de prendre des mesures contre les auteurs des attentats, les groupes fascistes et racistes et la presse à leurs ordres, comme le prévoit la loi du 1er juillet 1972.

Il s'en prend, au contraire, aux organisations syndicales et démocratiques, poursuit les expulsions arbitraires et alimente la campagne raciste.

La FEN, la CFDT et la CGT considèrent que le soutien à la journée du 25 septembre apporté par de nombreuses associations, organisations démocratiques, reflète la détermination de larges couches de la population de combattre le racisme et la xénophobie, de faire respecter la dignité et la liberté des travailleurs immigrés, de déjouer les manœuvres de diversion et de division.

SOUSCRIPTION PERMANENTE APPORTEZ VOTRE SOUTIEN

La campagne pour le soutien financier de « La Tribune du Travailleur Algérien » et des autres journaux de la C.G.T. en langues maternelles, lancée il y a peu de temps, commence déjà à avoir des échos favorables.

Le BON DE SOUTIEN édité à cet effet et que nous reproduisons ci-contre est fixé à 4 francs.

Réclamez ce BON à vos camarades diffuseurs et militants de la C.G.T. pour apporter votre contribution.

C'est de votre journal qu'il s'agit.

Votre geste marquera un acte de conscience.

C'est mieux vous armer pour mieux vous défendre.



اللقاء بين فيدرالية س.ج.ت وفدرالية الاتحاد العام للعمال الجزائريين لعمال البناء والاضراب الوطني يوم 10 أكتوبر مظاهر لمعركة واحدة وتضامن طبقي واحد

RENCONTRE DES FÉDÉRATIONS DE LA CONSTRUCTION U.G.T.A. - C.G.T.

Grève Nationale de 24 h. du 10 octobre

Aspect d'un même combat, d'une même solidarité de classe

par le Camarade André TANTY, secrétaire général de la Fédération C.G.T. de la Construction



Répondant à l'invitation de nos Camarades de la Fédération de la Construction U.G.T.A., une première délégation officielle de la construction C.G.T., depuis l'indépendance de l'Algérie, s'est réunie en Algérie en juillet 1973.

Au niveau de nos industries de la Construction, les liens d'amitié, de fraternité qui unissent les travailleurs algériens et français ne sont plus à démontrer.

La solidarité de classe, sur les bases de l'internationalisme prolétarien ont toujours animé notre Fédération, ses militants.

Cela est tout à son honneur d'avoir eu dans ses rangs un camarade comme Raymond PERICART, secrétaire fédéral avant 1914, qui pouvait écrire et déclarer :

« Les travailleurs immigrés ont leur place à égalité de droits et de devoirs parmi nous ».

Aussi, ce sont dans des combats parfois difficiles, dans la lutte contre le colonialisme, pour le droit à l'indépendance dans la guerre de Libération nationale du peuple algérien, dans la lutte de tous les jours contre les patrons de la construction en France, pour l'égalité des droits entre français et algériens que nous avons appris à mieux nous connaître, à mieux nous apprécier et aimer.

Aussi, les contacts furent faciles, fraternels, remplis de la plus grande franchise et confiance réciproques

Cela est indispensable dans le cadre du respect des décisions et de l'orientation de chacune de nos Fédérations. C'est indispensable pour que les rencontres ne soient pas formelles, malgré des appréciations pouvant encore diverger sur tel ou tel sujet, les points d'accord reposant sur des positions de lutte de classe, de solidarité dans la lutte contre le néocolonialisme, l'impérialisme qui sont à la base de notre coopération ; sont les plus nombreux.

Franco et fraternels, comme ils se doivent de l'être entre militants responsables, les entretiens que nous avons eus démontrent combien nous avons intérêt à les poursuivre dans l'avenir sur des sujets particuliers nous préoccupant les uns et les autres.

L'étude faite par la délégation C.G.T. démontre combien les aspects de l'autogestion socialiste ont été dévoyés par certains qui, dans le cadre de l'application de la politique du Programme Commun, voulaient mettre en cause, notamment, la socialisation des grands moyens de production et d'échange, actuellement entre les mains des monopoles capitalistes, en dénaturant la place et le rôle des syndicats et des partis politiques de gauche, la nécessité d'une planification démocratique qui ne s'oppose nullement à la gestion démocratique des entreprises avec des droits syndicaux réels, en nous opposant ce qui se fait en Algérie.

Disons-le, nous nous en sommes expliqués, informés positivement avec nos camarades algériens, en ce domaine comme dans d'autres, tel est le rôle et la place des syndicats à l'entreprise, cela confirmant pour nous, à la lumière de l'expérience algérienne, la justesse des positions de la C.G.T.

Cette justesse se trouve également confirmée par ce que nous apportera le Programme Commun dans le cadre de notre politique nationale professionnelle — en matière d'une gestion démocratique par les travailleurs eux-mêmes, par l'intermédiaire de leurs organisations syndicales des caisses de congés payés, d'intempéries, de prévoyance, de régimes complémentaires de retraite, d'activité sociale (A.P.A.S.), de médecine de travail.

Dans le contexte actuel de l'Algérie, la part que prend et joue l'U.G.T.A. est primordiale et les résultats enregistrés hautement bénéfiques aux travailleurs

Nos entretiens ont consacré une large part aux relations entre nos deux fédérations, à leur activité respective et commune pour la défense des intérêts des travailleurs algériens en France.

Lutter en permanence contre le racisme — arme de division par excellence de la bourgeoisie et du patronat, pour empêcher que les richesses créées par les travailleurs reviennent à ces derniers en les exploitant tous encore plus féroce — fut un aspect primordial de nos entretiens ainsi qu'un accord total.

Unir, pour l'égalité des droits sans aucune discrimination, droits syndicaux, économiques, sociaux, jouir pleinement des mêmes droits démocratiques, notamment, d'expression, sans être sous la pression d'aucune contrainte patronale ou gouvernementale, en fut une conclusion, car la défense des intérêts des travailleurs immigrés et français relève d'un même combat.

Ce sont les mêmes patrons ou gouvernements qui sont à la base — les uns dans la recherche de profits toujours plus élevés, les autres garants et défenseurs acharnés d'une société et d'un système économiques permettant de les faire — qui encouragent le développement du racisme, encourageant les groupes et les hommes du fascisme qui, en contradiction formelle avec les termes de la loi, de la constitution, devraient être sévèrement châtiés.

Créateurs de richesses, dont peuvent se prévaloir les entreprises,

Créateurs de richesses, dont peut se prévaloir le gouvernement — richesses dont malheureusement les travailleurs sont spoliés, car la base même de la société capitaliste est injuste et antidémocratique.

Tous les travailleurs de la construction sans distinction doivent s'unir dans un même combat, en rejoignant les syndicats C.G.T., en contribuant — en adhérant à la C.G.T. — à la constitution de syndicats d'entreprise là où ils n'existent pas, en prenant avec les autres syndiqués les responsabilités de dirigeants syndicalistes ou d'élus professionnels, pour que devienne réalité le contenu de la charte revendicative nationale de la Fédération C.G.T. adoptée à son 29^{ème} Congrès.

SERIEUSES ET REALISTES, CES REVENDICATIONS PEUVENT ET DOIVENT ETRE SATISFAITES PAR LE PATRONAT DE LA CONSTRUCTION.

C'EST POSSIBLE A CONDITION DE S'UNIR ET D'AGIR.

AINSI, A L'APPEL DE LA FEDERATION DE LA CONSTRUCTION C.G.T., LES TRAVAILLEURS IMMIGRES ONT REPONDU MASSIVEMENT ET ONT PARTICIPE LE 10 OCTOBRE A LA GREVE DE 24 HEURES COMME ILS LE FONT TOUJOURS AUX MANIFESTATIONS POUR LES REVENDICATIONS, POUR L'EGALITE DES DROITS, CONTRE LE RACISME.

L'ADHESION MASSIVE DE NOS CAMARADES ALGERIENS A LA C.G.T. AMPLIFIERA, CONSOLIDERA LA SOLIDARITE DE CLASSE QUI LES UNIT A LEURS CAMARADES FRANÇAIS.

C'EST UNE ETAPE NOUVELLE QUI RENFORCERA LEUR COMBAT COMMUN CONTRE LE RACISME, PRODUIT DE LA BOURGEOISIE ET DE SES SOUTIENS AU MEPRIS DE LA DIGNITE DES HOMMES.

منبر الخدام الجزائري

LA TRIBUNE DU TRAVAILLEUR ALGERIEN

213, rue Lafayette — PARIS-10^{ème} — BOTZARIS 86.50

Travail exécuté par des ouvriers syndiqués. — Imprimerie Lensoise : LENS.

Directeur de la publication : Serge CAPPE.

Commission paritaire n° 276 D 73.